

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

---

# **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

---

Par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du pays de Landivisiau en date du 7 mars 2023, la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Guiclan a été approuvée. Cette délibération est affichée en mairie de Guiclan et au siège de la communauté de communes pendant un mois à compter du 14 mars 2023. Le dossier de modification du plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie de Guiclan et au siège de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture.